

**SCOT RHIN-VIGNOBLE-
GRAND BALLON**

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR**



Département du Haut-Rhin	Le 16 septembre 2015
Arrondissement de Guebwiller	Membres présents : Marianne LOEWERT (suppléante de Fernand DOLL), André SCHLEGEL, Jean-Luc GALLIATH (suppléant de Nella WAGNER), Marc JUNG, Michel HABIG, Claude BRENDER, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER, Armand FURLING (suppléant de Françoise BOOG), Jacques CATTIN, Roland HUSSER, Christian MICHAUD, Jean-Jacques FELDER, Alain GRAPPE, René GROSS, Jean-Marie REYMANN, Jean-Pierre TOUCAS, Gilbert VONAU, Maurice KECH, Henri MASSON, Joseph WEISSBART, Gérard SCHATZ, René MATHIAS, Jérôme HEGY, Didier VIOLETTE, André WELTY, Christine MARANZANA, Gilbert MOSER, Roland MARTIN, Claude CENTLIVRE, Corinne SICK, Francis KLEITZ, Philippe HEID, Luc MARCK (suppléant de Alain DIOT), Alain FURSTENBERGER, Thierry SCHELCHER, Aimé LICHTENBERGER.
Membres élus : 46	
Membres présents : 37	
Membres absents : 13	
Excusés : 13	
Suppléants : 4	
Date de la convocation : 27 août 2015	Membres excusés et représentés: Nella WAGNER, Fernand DOLL, Alain DIOT, Françoise BOOG. Membres excusés et non représentés : Patrice FLUCK, Angélique MULLER, Edouard LEIBER, Bernard HOEGY, Serge LEIBER, Guy HABECKER, Agnès MATTER-BALP, Richard GALL, Patrice WERNER. Absents non excusés : Non membres invités et excusés : Assistaient en outre à la séance : Daniel MÉRIGNARGUES, Betty MULLER, Marie-Anne FIEGENWALD, Denis MEYER, Christiane EHRET, Sylvie SCHRUFFENEGGER, David HOLLINGER, Rémy GROSS, Serge HAMM, Pascal MUNCH, Frédéric RENIER, Sarah MICHEL, Caroline SIEGEL.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-verbal du 11 juin 2014**
- 2. Les instances du Syndicat Mixte**
 - 2.1 Approbation des nouveaux statuts
- 3. Gestion courante du Syndicat Mixte**
 - 3.1 Aménagement du temps de travail
 - 3.2 Décision modificative de budget n° 1
- 4. Avis rendus par le SCOT**
 - 4.1 Les procédures en cours
 - 4.2 CDAC relative à la création d'un LIDL à Guebwiller
- 5. État d'avancement des études SCOT, pré-débat sur le PADD**
 - 5.1 Rappel sur l'Historique
 - 5.2 Rappel sur le PADD
 - 5.3 Enjeux de la réunion
 - 5.4 Présentation du PADD et remarques
- 6. Informations, divers et échanges**

COMITE DIRECTEUR du SCOT 16 septembre 2015

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h15.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2015

Le Comité directeur n'a émis aucune remarque sur le procès-verbal du Comité directeur du 11 juin 2015. Il le valide donc à l'unanimité.

POINT 2 - LES INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE

Point 2.1 - Approbation des nouveaux statuts

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du SCOT ont été approuvés par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015.

Pour rappel, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a choisi de porter assistance aux communes et Communautés de communes figurant dans son périmètre ou dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction.

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

POINT 3 - GESTION COURANTE DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 - Aménagement du temps de travail

Lors du Comité Directeur du 13 mars 2015, un aménagement du temps de travail a été proposé. Ce dernier a été transmis au Comité Technique qui a émis un avis favorable provisoire (n° F PROV 2015-462 en date du 12 juin 2015) sous réserve d'une modification mineure. Cette modification a été intégrée au projet que vous trouverez en annexe.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide la modification apportée à l'aménagement du temps de travail et autorise le Président à le signer.

Point 3.2 - Décision modificative de budget n° 1

Le contenu du budget primitif a fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Cette décision modificative n°1 concerne uniquement la destination ADS et est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes (voir le détail par fonction pages 13 à 16, fonction 8 « aménagement et services urbains, environnement »).

Cette modification a pour objet de vous proposer des inscriptions nouvelles en section investissement. Elles sont financées par un virement de la section de fonctionnement (D023) à la section d'investissement (R021), c'est-à-dire autofinancées.

Budget ADS :

Le total des prévisions de la section de fonctionnement reste inchangé : 118.863 €

Le total des prévisions de la section d'investissement augmente de 9.000 € et est de 36.650 € (contre 27.650 € voté au BP 2015).

Budget global :

Le total des prévisions de la section de fonctionnement reste inchangé : 369.000 €

Le total des prévisions de la section d'investissement augmente de 9.000 € et est de 219.000 € (contre 210.000 € voté au BP 2015).

La décision modificative n° 1 proposée est équilibrée selon détail joint en annexe.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée.

POINT 4 - AVIS RENDUS PAR LE SCOT

Le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené très régulièrement à émettre des avis sur les PLU, PPRI, grandes opérations d'aménagement...

Au cours de ces derniers mois, le Président a rendu plusieurs avis sur les différents dossiers qui lui ont été soumis. Pour rappel, en absence d'avis, l'avis est réputé favorable.

Point 4.1 - Les procédures en cours

Prescriptions de la révision des PLU en « PLU Grenelle » :

- Eguisheim ;
- Gundolsheim.

Modification simplifiée :

- PLU de Merxheim : modification de façon limitée du plan de zonage, du règlement et des orientations particulières d'aménagement : la suppression de 2 emplacements réservés par rapport à la voirie en zone Nb et la modification de la règle de recul dans le secteur Nb.

En outre, le Syndicat mixte assurera une présence aux réunions suivantes :

- Projet PLU Lautenbach, réunion Personnes Publiques Associées, le 22 septembre 2015 ;
- Projet PLU Guebwiller, diagnostics, enjeux et Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le 25 septembre 2015.

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

Point 4.2 - CDAC relative à la création d'un LIDL à Guebwiller

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Haut-Rhin s'est réunie le 1^{er} juillet dernier afin d'examiner le dossier relatif à la création d'un magasin de 1 286m² de surface de vente à l'enseigne LIDL à Guebwiller. Plusieurs points du projet sont apparus en contradiction par rapport à nos objectifs (détails en annexe).

En conséquence, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble-Grand Ballon, représenté par son vice-Président François BERINGER, a rendu un avis défavorable.

Pour information, l'autorisation a été refusée par : 2 OUI, 5 NON et 2 abstentions.

Monsieur KLEITZ précise que malgré les contradictions présentées en annexe, le projet :

- aurait participé au renforcement de l'offre commerciale du pôle urbain supérieur de l'aire du projet du SCOT ;
- aurait contribué à la réutilisation d'espaces en friches ;

Il faut également noter que la qualité architecturale et l'intégration paysagère du projet répondent aux objectifs du SCOT, notamment ceux de la prise compte du réchauffement climatique.

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

POINT 5 - ÉTAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, PRE-DEBAT SUR LE PADD

Point 5.1 - Rappel sur l'historique

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est composé de 3 phases :

- le diagnostic et l'état initial de l'environnement qui constituent l'état des lieux et dégagent les enjeux ;
- le Projet d'Aménagement et Développement Durable ou PADD qui définit le projet politique d'aménagement du territoire,
- le Document d'Orientation et d'Objectifs ou DOO qui fixe les moyens de mise en œuvre de ce projet et les règles qui s'appliqueront.

De Septembre à décembre 2014	Réalisation de la première mouture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement <ul style="list-style-type: none">- 2 Comités Directeurs- 3 Commissions thématiques avec les élus, les PPA obligatoires- 1 bureau- 1 PPA
De Janvier à octobre 2015	Élaboration du PADD <ul style="list-style-type: none">- 4 Comités Directeurs- 4 réunions de bureau- 3 commissions thématiques avec les élus, les PPA obligatoires- 7 réunions de travail avec les élus, les PPA obligatoires- 1 PPA
D'octobre 2015 à avril 2016	Réalisation du DOO

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

Point 5.2- Rappel sur le PADD

Nous nous situons donc actuellement à la phase médiane de l'élaboration du SCOT. Le Projet d'Aménagement et Développement Durable présente le projet politique des élus du territoire du SCOT : c'est un moment stratégique de réflexion et d'action, dans une logique de développement et d'aménagement durable pour les quinze ans à venir sur les 46 communes que comporte le territoire.

Il sera affiné et enrichi dans le cadre :

- de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs qui décline et précise les politiques validées dans le PADD du SCOT ;
- des modalités d'application du SCOT mises en place par les politiques des Communautés de communes et des communes, en lien avec les autres collectivités territoriales : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Pays...

Pour simplifier, le PADD fixe les objectifs de l'aménagement de notre territoire au cours des 10 à 20 prochaines années ; le DOO les précise et fixe les moyens et règles pour mettre en œuvre ces objectifs.

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

Point 5.3 - Enjeux de la réunion

L'objectif aujourd'hui est de valider les grandes orientations du projet politique de notre SCOT en vue de la réunion des Personnes Publiques Associées et du débat sur le PADD qui auront lieu respectivement le 30 septembre et le 6 octobre prochains.

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

Point 5.4 - Présentation du PADD et remarques

Présentation des bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCOT :

- L'Agence SIAM ;
- Aid Observatoire ;
- Atelier des territoires.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger le PADD qui est soumis à discussion.

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/projet-d-amenagement-et-de-developpement-durable--padd-.htm>

Pour chaque partie :

- explication des orientations du PADD,
- débat et recueil de toutes les observations.

Le Comité Directeur a émis plusieurs remarques relatives au PADD rédigé. Ces dernières seront intégrées dans une nouvelle version et transmises à l'ensemble des délégués.

Vous trouverez ci-dessous les remarques :

	<i>Ancienne version</i>	<i>Nouvelle version ou précisions</i>
<i>page 17</i>	Prévoir la réalisation d'un axe de transport en « site propre entre Guebwiller et Bollwiller permettant ainsi une meilleure desserte de la vallée du Florival (des études spécifiques vont être lancées sur ce thème),	Prévoir la réalisation d'un axe de transport collectif entre Guebwiller et Bollwiller, en favorisant particulièrement le train, permettant ainsi une meilleure desserte de la vallée du Florival (des études spécifiques vont être lancées sur ce thème),
<i>page 28</i>		A été rajouté en tête de chapitre pour l'ensemble des zones d'activités: En outre, les nouvelles constructions et extensions devront veiller à ne pas engendrer de nuisances pour les riverains.
<i>page 28</i>	Le développement de l'activité sur ces zones sera soumis à une exigence d'aménagement de grande qualité pour renforcer leur attractivité et respectera la forte sensibilité paysagère de ces sites.	Le développement de l'activité sur ces zones sera soumis à une exigence d'aménagement de grande qualité pour renforcer leur attractivité et respectera la forte sensibilité paysagère de ces sites.
<i>page 28</i>	Les extensions de zones se feront dans un objectif de plus forte densité par rapport à l'existant, de plus grande qualité environnementale, et d'accès à une qualité de service optimale (numérique notamment).	Pour information : ici la densité est à prendre au sens large (nombre de bâtiments et d'emplois/ha). Une déclinaison précise sera proposée dans le DOO pour chaque zone d'activités.
<i>page 35</i>	Créer des liens entre l'attractivité spécifique d'Eguisheim (« Le plus beau village de France », 2013) et l'offre culturelle et de loisirs du reste du territoire pour optimiser les retombées économiques,	Créer des liens entre l'attractivité spécifique d'Eguisheim (« Le village préféré des Français », 2013) et l'offre culturelle et de loisirs du reste du territoire pour optimiser les retombées économiques,
<i>page 35</i>		A été rajouté dans les projets touristiques : Le développement de projets touristiques du site du Marbach avec comme projet phare celui lié à la valorisation de l'activité viticole, tel que Loisium à Voegtlinshoffen. Le développement de projets touristiques à proximité du Music Hall Paradis des sources et sur la friche du site SRF.
<i>page 39</i>	Limiter l'urbanisation en fond de vallée, voire restaurer des micro-coupures dans les portions de vallées les plus urbanisées (vallée de la Lauch de Buhl à Issenheim, vallée de l'Ohmbach au niveau de Westhalten et Soultzmatt).	Limiter l'urbanisation en fond de vallée et préserver les micro-coupures dans les portions de vallées les plus urbanisées.

page 43	Préserver notamment l'ambiance particulière du Val du Pâtre, du cimetière roumain et du chemin de croix entre Thanviller et la Gauchmatt et du site Saint-Léonard à Pfaffenheim.	Préserver notamment l'ambiance particulière du Val du Pâtre, du cimetière roumain et du site Saint-Léonard à Pfaffenheim.
page 43	Veiller à la cohérence et à la mise en scène du pèlerinage de Thierenbach et du Schauenberg.	Préserver le caractère particulier des sites de pèlerinage de Thierenbach et du Schauenberg.
page 47	Limiter la construction de nouveaux logements en bordure des voies de circulation les plus bruyantes (A35, RD83),	Limiter la construction de nouveaux logements en bordure des voies de circulation les plus bruyantes (A35, RD83) et des zones d'activités existantes,

Le Comité Directeur prend acte de ces informations et valide l'intégration de ces remarques au PADD.

POINT 6 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

Les prochaines réunions :

- le 29 septembre, l'Adauhr organise **une réunion INTERSCOT** consacrée aux différentes formes de commerces et à leurs impacts sur les territoires ;
- le 30 septembre à 14h30, **réunion PPA sur le PADD**, au siège de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- le 6 octobre à 18h30, **Débat sur le PADD**, au siège de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.

Le Président propose de rajouter un point divers sur le service instructeur :

1) Le service

Le service est composé de trois agents :

- Madame REBISCHUNG, Chef du service : 03.89.74.56.90
- Madame ULM, instructeur : 03.89.74.56.91
- Madame CREPIN, instructeur : 03.89.74.56.92

Chaque commune a une référente.

<i>Madame REBISCHUNG</i>	<i>Madame ULM</i>	<i>Madame CREPIN</i>
<i>Ensisheim</i>	<i>Rouffach</i>	<i>Issenheim</i>
<i>Meyenheim</i>	<i>Fessenheim</i>	<i>Soultzmatt</i>
<i>Bergholtz</i>	<i>Réguisheim</i>	<i>Lantenbach</i>
<i>Orschwihr</i>	<i>Eguisheim</i>	<i>Pfaffenheim</i>
<i>Gueborschwihr</i>	<i>Merxheim</i>	<i>Raedersheim</i>
<i>Wuenheim</i>	<i>Lautenbach-Zell</i>	<i>Niederhergheim</i>
<i>Linthal</i>	<i>Hartmannswiller</i>	<i>Westhalten</i>
<i>Voegtlinshoffen</i>	<i>Oberentzen</i>	<i>Jungholtz</i>
<i>Bergholtz-zell</i>	<i>Niederentzen</i>	<i>Osenbach</i>
<i>Biltzheim</i>	<i>Munwiller</i>	<i>Hattstatt</i>
<i>Obermorschwihr</i>	<i>Murbach</i>	<i>Gundolsheim</i>

- *Le service est ouvert de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30, tous les jours.*

2) Travail avec les mairies

- *Rencontre avec les agents en charge de l'urbanisme et les secrétaires ;*
- *Recensement des particularités de chaque commune au niveau de leur fonctionnement ;*
- *Sensibilisation sur les délais de transmissions (des modalités d'échanges ont été mise en place) ;*
- *Mise en place de la procédure et rappel des obligations ;*

Pour les aider, un tableau personnalisé par commune « procédure » leur a été fourni et recense l'ensemble des pièces à vérifier, les délais de transmission ; échange des documents (voie postale, informatique),...

- *Travail sur l'arrêté de délégation de signature (pour les pièces complémentaires) ;*
- *Récupération des pièces des PLU (plans, règlement, servitudes,...) en papier et en version dématérialisée (auprès des communes et des bureaux d'études) ;*
- *Mise en place du logiciel d'instruction : récupération des données cadastrales et intégration des PLU numérisés (quand cela est possible) ;*
- *Accompagnement des mairies pour la gestion de contentieux et autres problèmes juridiques.*

3) Dossiers

Le Président rappelle qu'un agent traite en moyenne 495 dossiers par an soit 41 dossiers par mois.

Les chiffres du service instructeur du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- *en juillet : 185 dossiers*
- *en août : 92 dossiers (il peut encore en parvenir déposés en août, suite aux retours de vacances de certaines mairies).*
- *en septembre (en cours) : 40 dossiers*

Bien que le chiffre d'août soit moins élevé que celui de juillet, il faut souligner que les retours de pièces complémentaires sont nombreux.

Pour être précis, 98 dossiers (30%) ont fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

Généralement, un incomplet génère des appels des pétitionnaires, puis un contrôle des pièces reçues et bien sûr une suite à donner : soit renouveler une demande, ou alors préparation d'un projet d'arrêté.

Il faut donc reprendre les dossiers déjà en cours.

4) Problèmes rencontrés

Le Président présente aux membres du Comité Directeur les quelques problèmes que le service a rencontré depuis le 1^{er} juillet :

- *appels des pétitionnaires pour savoir quel formulaire utiliser ;*
- *appels et visites des pétitionnaires pour avoir de l'aide pour établir leur projet (sous conseil de la mairie) ;*

- *nombre de dossiers incomplets très important (avant la transmission il est important de vérifier l'ensemble des pièces et signatures)*
- *délais de transmission quelques fois trop longs.*

5) Importance du dossier complet

Le Président rappelle que les permis ou déclaration préalable doivent être remplis conformément aux textes pour :

- *Etre délivrés ;*
- *En cas de recours pour protéger le Maire qui délivre et le pétitionnaire. Les éléments de forme et de fond doivent être conformes. A défaut, il y a un risque de voir l'autorisation annulée (vice de forme par exemple). Toutes les autorisations sont susceptibles de recours.*

Le Comité Directeur prend acte de ces informations.

La séance est levée à 20h00.